Accusé de réception en préfecture
041-284100070-20260917-60-2026-DE
Date de télétransmission : 21/09/2026
Date de réception préfecture : 21/09/2026

DEPARTEMENT
DE LOIR-ET-CHER

ARRONDISSEMENT
DE BLOIS

CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE

Date de la convocation :

17 août 2026

Date de la réunion :
17 septembre 2026

DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du **17 septembre 2026**

L'An deux mil vingt six **le 17 septembre à 14h30,** le Conseil d'Administration du Centre De Gestion s'est réuni au siège du Centre De Gestion, à LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR, au 3 Rue Franciade, sous la Présidence de Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED.

Nombre de membres en exercice : 26

Membres présents :

Titulaires : Stella COCHETON, Laurent ALLANIC, Franck BOITEL, Isabelle JALLAIS-GUILLET, Annie LEVEAUX, Claude NAUDION, Sabine MARTIN, Annick BARRÉ, Michèle GAUTHIER, Marie-Pierre BEAU, Laurent AUGER, Mourad SALAH-BRAHIM,

Titulaires excusés : Jean-Marc MORETTI, Nicole JEANTHEAU, Pascal BIOULAC, Joël MARQUET, Charles RICHARDIN, Pascal HUGUET, Jean-François LAHAYE, Corinne GARCIA, Pascal NOURRISSON, Guillaume SAVEUSE, Catherine LHÉRITIER, Philippe MERCIER

Suppléants : Serge CHOLLET, Johann ELBORY, Yann LAFFONT,

Suppléants excusés : Simon HOUDEBERT, Annick GOINEAU, Stéphane DUFRAINE, Claire FOUCHER-MAUPETIT, Morgan BEAUVOIR, Florence DOUCET,

Pouvoirs :
Nicole JEANTHEAU a donné pouvoir à Annick BARRÉ
Catherine LHÉRITIER a donné pouvoir à Marie-Pierre BEAU,
Guillaume SAVEUSE a donné pouvoir à Mourad SALAH-BRAHIM

Madame Stella COCHETON a été désignée secrétaire de séance.

N°60.2026

Objet de la délibération :

Administration Générale

Désignation d'un élu pour siéger au Comité National d'Action Sociale (CNAS)

(Rapporteur : Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED, le Président)

M. Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED, le Président, a informé les membres du Conseil d'Administration que le Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher adhère au Comité National d'Action Sociale (CNAS).

A l'instar d'un comité d'entreprise national et moyennant une cotisation employeur (1% de la masse salariale), le CNAS offre aux agents de la Fonction Publique Territoriale une gamme diversifiée de prestations dans un cadre juridique sécurisé.

L'adhésion à ce comité s'accompagne de la désignation d'un délégué des élus, ainsi qu'un délégué des agents.

La durée du mandat de ces délégués est calée sur celle d'un mandat municipal, soit 6 ans, pour l'ensemble des adhérents du CNAS, quelle que soit leur catégorie juridique.

Les délégués locaux sont les représentants du CNAS auprès de leur structure, qu'ils représentent, en retour au sein des instances du CNAS.

.../...

Accusé de réception en préfecture
041-284100070-20260917-60-2026-DE
Date de télétransmission : 21/09/2026
Date de réception préfecture : 21/09/2026

Pour les collectivités territoriales et autres personnes morales exerçant une mission de service public, le délégué représentant le collège des élus est désigné par l'organe délibérant parmi ses membres.

L'adhérent organise comme il le souhaite la représentation du collège des agents.

Le Président a proposé de désigner un.e élu.e membre du Conseil d'Administration, au titre de représentant du collège des élus et Mme Laëtitia GANDOUIN, agent en charge des Ressources Humaines au sein du Centre De Gestion, au titre du collège des agents.

Représentant du collège des élus :
- M. Franck BOITEL

Au vu des éléments susvisés, les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident :

- **de désigner,** en qualité de représentant du collège des élus, auprès du CNAS, Monsieur Franck BOITEL, Vice-Président du Conseil d'Administration du CDG 41

- **de désigner**, en qualité de représentant du collège des agents, auprès du CNAS, Madame Laëtitia GANDOUIN, agent en charge des Ressources Humaines du Centre De Gestion

- **de préciser** que la durée du mandat de ces délégués correspond à celle d'un mandat municipal, soit 6 ans.

- **d'autoriser** le Président du Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loir-et-Cher, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré à La Chaussée-St-Victor,
Le 17 septembre 2026

La secrétaire de séance,

Stella COCHETON

Le Président,

Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED

Publié ou notifié le : 24-09-2026
Exécutoire le : 24-09-2026

Le Président soussigné certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte

Le Président

CENTRE DE GESTION - FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE - DE LOIR-ET-CHER (41)

Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED